

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton d'OBERNAI

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoints : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Gwenn GAUDIN, Élodie HESTIN, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Maxime METZ et Benoît SPITZ

Absents excusés : Caroline BAUMERT, Anne DIETRICH, Raphaël EDEL, Joseph EHRHART, Philippe SCHMITT

Procurations : Caroline BAUMERT à Valérie HIRTZ
 Anne DIETRICH à Maxime METZ
 Joseph EHRHART à Norbert RIESTER
 Philippe SCHMITT à Didier METZ

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Maxime METZ, comme secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N° 1

MISE EN PLACE DE PROTECTIONS ANTI-INTRUSION ET D'UN FILET PARE-BALLON AU TERRAIN DE FOOTBALL

- Vu l'installation non autorisée de gens du voyage sur les terrains de football du dimanche 16 juin au samedi 29 juin 2024,
- Vu les travaux de remise en état des trois terrains de football suite à l'installation non autorisée effectués en 2024,
- Vu le projet de mise en place de protections anti-intrusion au terrain de football pour empêcher la situation de se reproduire,
- Vu la délibération du 6 février 2025 par laquelle le Conseil municipal décide de solliciter des devis pour la mise en place de blocs en granit scellés au sol,
- Vu la réunion du 3 mars 2025 avec l'entreprise Vogel, le Maire et l'Adjoint, M. Riester, MM. Maxime Metz et Raphaël Edel, membres du Conseil et MM. Pierre Wurry et André Walter, membres de l'ESS,
- Vu la délibération du 6 mars 2025 par laquelle le Conseil décide de reporter le pont concernant la mise en place de blocs anti-intrusion et d'un filet pare-ballons au prochain conseil,
- Vu les devis reçus pour ces travaux,
- Vu le comparatif des offres reçues,
- Considérant que l'offre établie par l'entreprise Ledermann comprend des travaux pour le terrassement d'une noue d'infiltration, travaux qui ne seront pas réalisés,
- Vu l'avant-projet présenté,

- Vu l'avis favorable préalable de l'ABF sur le projet,
- Considérant que la Commune peut solliciter une subvention auprès de la Région pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'arrêter l'avant-projet détaillé et d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de réaliser le projet et de valider l'avant-projet d'un montant de 32 876,62 € HT,
- DÉCIDE de retenir les offres suivantes :
 - Mise en place de blocs anti-intrusion, devis n°10325025, Entreprise VOGEL, sis 67750 SCHERWILLER, pour un montant HT de 12 938,00 €,
 - Travaux d'aménagement comprenant la fourniture de borne escamotable mécanique, verrouillable, devis n°10325049, Entreprise VOGEL, sis 67750 SCHERWILLER, pour un montant HT de 7 000,00 €,
 - Filet pare-ballons, devis n°D22869, Entreprise NERUAL, sise 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN, pour un montant HT de 11 187,40 €,
 - Plantations, devis n°24008131, Entreprise LEDERMANN, sise 67880 KRAUTERGERSHEIM, pour un montant HT de 1 751,22 € sans le terrassement création d'une noue d'infiltration,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet :

Désignation	DÉPENSES	Source de financement	RECETTES
Blocs anti-intrusion	19 938,00 €	Région 50%	16 438,31 €
Filet pare-ballons	11 187,40 €	Autofinancement	16 438,31€
Plantations	1 751,22 €		
TOTAL HT	32 876,62 €	TOTAL HT	32 876,62€

- CHARGE le Maire de solliciter la subvention de la Région à hauteur de 50 % du montant HT du projet,
- AUTORISE le Maire à déposer la demande d'urbanisme pour ces travaux,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

ZONE DE LOISIRS : MISE EN PLACE D'UNE CLÔTURE SOUPLE

- Vu le permis d'aménager n°PA 067 481 24 R0003 pour l'aménagement de la zone de loisirs,
- Vu le devis du 7 mars 2025 établi par Alsavert,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint au Maire, qui informe le Conseil que le projet de mise en place d'une clôture souple à la zone de loisirs ne peut être réalisée pour un problème de sécurité. La clôture existante doit être enlevée,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de ne pas effectuer de mise en place d'une clôture souple à la zone de loisirs,
- PREND ACTE que la clôture existante sera enlevée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

ÉLARGISSEMENT DE LA RUE BINNWEIG

- Vu le compte rendu de la Commission Urbanisme réunie du 15 juillet 2024,

- Vu la délibération du 18 juillet 2024, en point divers, par laquelle le Conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la Commission Urbanisme du 15 juillet et des différentes étapes nécessaires pour procéder à un plan d'alignement afin d'élargir la rue Binnweg,
- Vu la délibération du 29 août 2024, en point divers, par laquelle le Conseil municipal prend connaissance de la liste des propriétaires concernés et décide de continuer à s'engager sur la procédure de plan d'alignement,
- Entendu les explications et informations de M. le Maire,
- Entendu les avis des conseillers,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'annuler les délibérations du 18 juillet et 29 août 2024 concernant le plan d'alignement,
- CHARGE le Maire de faire du porte à porte pour recueillir les signatures pour les cessions de terrain à 1 € (un euro) symbolique de tous les propriétaires concernés,
- DIT que le Maire devra présenter les signatures lors du prochain Conseil.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

12 voix pour – 2 abstentions

(Mme Dominique LEHMANN, personnellement concernée s'est abstenue)

N° 4

TRAVAUX DE VIABILISATION DU BÂTIMENT PRESBYTÈRE

- Vu la délibération du 6 février dernier, en point divers, par laquelle M. le Maire informait les membres du message reçu de Mme Frindel concernant l'état dégradé du couloir mitoyen entre la propriété de M. Lutz et le presbytère suite aux travaux réalisés par M. Lutz, qui ont causés des problèmes d'écoulement des eaux usées,
- Vu la délibération du 6 mars dernier, en point divers 10.4., par laquelle le Conseil municipal sollicite un troisième devis pour ces travaux,
- Vu les devis reçus,
- Vu le comparatif des offres reçues,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de réaliser les travaux de viabilisation du bâtiment presbytère, sis 34 Haut-Village à Stotzheim pour le remplacement du réseau d'assainissement,
- DÉCIDE de retenir le devis n°023/COM/25 établi par l'entreprise BTP STEGER, sise 67560 ROSHEIM, pour un montant HT de 3 337,00 €, correspondant à 50 % du montant total HT, l'autre moitié à la charge de M. Lutz, propriétaire voisin concerné, au 32 Haut-Village 67140 Stotzheim,
- CHARGE le Maire de solliciter deux devis pour ces travaux pour scinder les travaux à prendre en charge par la Commune,
- HABILITE le Maire à engager toute démarche et signer tout document destiné à l'application de la présente délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

13 voix pour – 1 abstention

N° 5

DIVERS ET COMMUNICATION

- M. Norbert RIESTER, Adjoint, présente aux membres le devis validé d'Alsavert, d'un montant HT de 2 520,00 € pour des travaux de réseaux supplémentaires à la zone de loisirs.
- M. le Maire informe les membres du courriel reçu de l'ONF concernant l'offre de M. VOGEL qui avait été acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 6 mars dernier. L'offre acceptée ne peut être validée, M. VOGEL étant un professionnel, il devra participer et faire son offre lors de la vente de bois d'œuvre effectuée par l'ONF. Le Conseil prend acte.

- M. le Maire donne lecture au Conseil du communiqué du Président de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin et du texte de soutien qu'il propose de prendre par le Conseil municipal. Le Conseil décide de prendre le texte de soutien ci-dessous :
Depuis mai 2022, Cécile Kohler, enseignante originaire de Soultz et son compagnon Jacques Paris, de même qu'Olivier depuis octobre 2022, sont trois otages français détenus en Iran arbitrairement. Des quelques contacts qu'elle a eus avec la famille, nous savons que Cécile et son compagnon sont privés des droits élémentaires reconnus par le droit international et humanitaire. Ils sont privés des droits de la défense et sont détenus dans des conditions nuisant gravement à leur santé.
Un communiqué de la famille de Cécile du 5 novembre 2024 donne une idée révoltante de ces mauvais traitements :
« Lors des appels, (la) famille (de Cécile) a été témoin de la forte pression psychologique exercée sur elle par ses geôliers, faisant état de représailles sur des conditions de détention si la famille dénonce le mauvais traitement dont elle victime dans la presse »
Pour soutenir Cécile, et les deux français détenus, au contraire il ne faut pas se taire et dire tout haut comment la justice iranienne traite nos ressortissants.
Chaque geste de soutien compte pour retrouver la liberté, aux côtés de l'action diplomatique des autorités françaises.
C'est pourquoi en plus de ce texte de soutien, j'invite les élus de mon conseil municipal et tous nos concitoyens à partager largement et à signer la pétition en ligne pour la libération de Cécile, Jacques et Olivier. Ils sont en grave danger.
Signez la pétition : www.libertepourcecile.com
Pour eux, merci.
 Les membres du Conseil donnent leur accord pour signer la pétition.
- M. le Maire présente aux membres les remerciements de Mme Fieterer pour le cadeau offert par la Commune à l'occasion des 90 ans de Mme Denise Stumpf.
- M. le Maire et M. Norbert RIESTER, Adjoint, font le compte rendu des entretiens pour le poste d'adjoint technique polyvalent à pourvoir à compter du 2 mai 2025. Ils proposent aux membres de retenir la candidature de M. Matthieu MOULINIER. Les membres donnent leur accord.
- Mme Valérie HIRTZ, membre du Conseil présente aux membres le planning des manifestations pour le 60ème anniversaire du Jumelage entre Stotzheim et Ortenberg : La plantation des arbres aura lieu le 30 mars 2025 à Ortenberg et le programme se présente ainsi : 11h : ouverture des plantations, 14h : inauguration officielle, 17h : fin des plantations.
 Les prochaines manifestations auront lieu :
 - Le 9 juillet marché paysan spécial alsace à Ortenberg à 18h,
 - Le 27 juillet : sortie en vélo de Stotzheim à Ortenberg,
 - Le 29 novembre journée Fabrication Bredele à Stotzheim.
- M. le Maire informe qu'une réunion aura lieu le 7 avril à Stotzheim avec la Maire d'Ortenberg. Les membres du Conseil de Stotzheim et Ortenberg ainsi que les membres du Conseil de Fabrique de Stotzheim et Ortenberg sont également invités à participer à cette réunion.
- Les membres proposent de fixer l'inauguration de la zone de loisirs pour le 16 mai 2025 à 18h. En cas de mauvais temps, la Commune demandera la mise à disposition du Club house.
- Mme Céline MASTRONARDI, membre du Conseil, demande s'il faudrait prévoir une clôture pour délimiter la zone de loisirs et le plateau Moto. Les membres soulignent que la mise en place d'une clôture empêcherait les enfants d'aller sur le plateau moto et éviter également l'intrusion des chiens. Ce point sera à étudier.
- Le prochain Conseil aura lieu le jeudi 10 avril 2025 à 20 h 00.

La séance est levée à 22 h 11

**Délibération certifiée exécutoire compte tenu
de sa télétransmission le 31 mars 2025**

**Extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance**



Le Maire

COMMUNE DE STOTZHEIM – DCM 20/03/2025